



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

**Étaient présents :** **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIULO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chauenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

**Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : Mme Julie CHETTOUH

**Procurations de vote** : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00325

Rapport n°71 - CSP Camping Besançon - Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap  
Rapport annuel 2023

## CSP Camping Besançon - Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap Rapport annuel 2023

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente**

	Date	Avis
Commission n°2	28/08/2024	Favorable
Commission Consultative des services Publics locaux CCSPL	03/09/2024	Favorable
Commission de contrôle financier	05/09/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

**Résumé :**

La gestion du camping communautaire de Besançon-Chalezeule a fait l'objet d'une concession de service public (CSP) confiée à Solidarité Doubs Handicap du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

En respect des dispositions réglementaires, le concessionnaire soumet au Conseil Communautaire le compte rendu de ses activités au titre de l'année 2023 qui est la dernière année de la CSP.

Le camping a connu une très bonne année 2023 avec une belle fréquentation dans la continuité de l'année 2022.

### **I. Caractéristiques du contrat de concession**

**Objet :** Grand Besançon Métropole confie au concessionnaire l'exploitation du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule, classé 3 étoiles.

**Durée :** 3 ans : Echéance le 31 décembre 2023.

**Principales obligations du contrat :**

La Collectivité met à disposition du concessionnaire les biens immobiliers et mobiliers.

Le concessionnaire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.

Le concessionnaire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.

Le concessionnaire a pour missions principales :

- l'ouverture du site aux campeurs du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre minimum,
- l'hébergement avec la gestion des emplacements et des raccordements nécessaires, et la surveillance générale du site,
- la gestion du snack-épicerie,
- l'animation et le développement d'actions de promotion et de valorisation du camping,
- la gestion administrative et financière du site, l'entretien et la maintenance.

**Concessionnaire :** Solidarité Doubs Handicap (SDH) Etablissement médico-social basé à Besançon.

### **II. Conditions d'exécution du service public et qualité du service.**

#### **A/ Le site, les installations**

Le camping Besançon-Chalezeule, est un camping classé 3\* tourisme, avec accès gratuit des campeurs à la piscine voisine gérée par la Ville de Besançon et un snack-épicerie, rénové en 2019. SDH a sollicité et obtenu le renouvellement du classement 3\* valable depuis 2022. Il est valable 5 ans.

Le camping est classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008. A ce titre, il est demandé au concessionnaire son plan d'évacuation (pièce obligatoire de la CSP).

En 2023, le camping compte 107 emplacements dont 10 mobil homes ainsi que 2 tonneaux (hébergement insolite).

#### B/ Accueil – Information

Le contrat de concession prévoit que l'accueil des campeurs doit être assuré au minimum du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et que le restaurant-bar-épicerie soit ouvert à minima en juillet et août. Une présence permanente sur site doit également être assurée 24h/24h pendant toute la période d'ouverture, conformément au classement 3 étoiles et au contrat de concession.

En 2023, le camping de Besançon Chalezeule a été ouvert du 20 mars au 31 octobre 2023, de la façon suivante :

- Basse saison (du 20/03 au 30/06 et du 01/09 au 31/10 de 9h à 12h et de 15h à 20h)
- Haute saison (du 01/07 au 31/08 de 9h à 12h et de 14h à 20h)

Une présence permanente sur site a été assurée 24h/24h tout au long de la saison.

Le restaurant « au Bon Accueil » attendant au camping a ouvert ses portes du 01/05/2023 au 31/10/2023.

L'ensemble a respecté les conditions de la CSP.

#### C/ Tarifs

Conformément au contrat de concession de service public, GBM a délibéré sur les tarifs 2023, qui lui ont été proposés par SDH.

Le concessionnaire doit afficher et diffuser (notamment sur son site internet) les tarifs votés et ce en trois langues (français, allemand et anglais), ce qui a été fait.

#### D/ Ressources humaines

La particularité proposée par le délégataire SDH est l'emploi de travailleurs handicapés sur le site du camping. Pour rappel, SDH est une entité relevant du secteur médico-social en charge notamment de personnes en situation de handicap. Ceci explique la configuration particulière de son organisation du personnel avec un fort taux de présence et d'encadrement.

Pour la saison 2023, l'équipe du camping été constituée de la façon suivante :

- 4 agents d'accueil en CDD sur la saison (les 4 parlant couramment 3 langues étrangères), avec une présence de l'un d'entre eux jour et nuit sur site selon un planning de présence,
- 2 agents techniques saisonniers qui ont assuré l'encadrement des travailleurs en situation de handicap sur le terrain,
- 1 stagiaire BTS tourisme en renfort de l'équipe d'accueil en saison estivale,
- 3 encadrants permanents de la filière intervenant ponctuellement (1 éducatrice spécialisée, 1 agent administratif, 1 agent de maintenance),
- 1 psychologue (intervention 1/2j / 2 semaines),
- 1 chef de service supervisant l'activité au quotidien,
- Le responsable du pôle accompagnement et travail en supervision globale du camping.

L'effectif de travailleurs en situation de handicap a été de 7 travailleurs de façon permanente. Par ailleurs, 11 stagiaires ont été accueillis pour des périodes allant de 1 journée à 4 mois.

A noter que SDH a été contraint de renouveler pratiquement en quasi-totalité son personnel d'accueil du fait d'emplois saisonniers, mais les retours client ont pour autant été très positifs.

Le personnel technique a pu être davantage stabilisé ce qui a représenté un plus en terme de continuité de gestion.

SDH a délégué la gestion du restaurant via conventionnement pendant la période d'ouverture. Cette délégation est autorisée par le contrat de CSP. Pour cela, SDH a publié un appel à candidature en début de saison, auquel un seul candidat a répondu, à savoir la même personne qu'en 2022. Le restaurant a assuré les missions demandées : restauration, épicerie, animations.

#### E/ Communication

SDH adhère à des plateformes de réservation de camping et a procédé à des insertions dans des guides spécialisés. SDH a poursuivi sa communication sur le site internet « camping de Besançon » et dans ses supports classiques de communication.

Un travail a été mené par le biais des réseaux sociaux, notamment facebook et instagram, afin d'être plus proche et plus attentif à la demande des clients et de cibler les améliorations à apporter de façon plus pertinente.

#### F/ Label Accueil Vélo et Marque Qualité Tourisme

SDH est titulaire du label « accueil vélo » et a proposé un service de location de vélos électriques. Par ailleurs, les clients peuvent trouver à l'accueil une documentation touristique mise à jour régulièrement en lien avec l'office de tourisme et les organismes locaux.

#### G/ Enquête de satisfaction des usagers

SDH a de nouveau suivi de très près les avis des touristes sur site mais aussi sur le web, ce qui lui a permis d'être réactif à toutes les demandes ou les remarques émanant de la clientèle entrante ou sortante.

Le taux de satisfaction sur 5 moteurs de recherche affiche une moyenne globale de 3,7/5.

Le bruit venant de la route et la voie ferrée restent les principales sources de nuisance du camping évoquées par les clients. Les clients sont satisfaits de l'accueil qui leur est réservé, le camping est très apprécié pour ses nombreux emplacements ombragés ou en bordure de rivière.

Il est à noter également que les services et les animations proposées par le restaurant ont été appréciés des campeurs.

#### H/ compte-rendu technique

SDH a fourni, conformément aux obligations contractuelles le bilan annuel des opérations d'entretien et de maintenance réalisées et relevant du contrat.

Outre l'entretien et la maintenance courants, les principaux travaux et démarches réalisés en 2023 sont les suivants :

- remise en peinture des sanitaires en mars 2023,
- organisation et mise aux normes sanitaires, protocoles d'utilisation de l'ensemble des produits de nettoyage et d'entretien des locaux et des véhicules, améliorés encore en 2023,
- remplacement du système d'alerte du camping suite aux recommandations de la sous-commission de sécurité (6715 €).

**Les conditions d'exécution du contrat ont été respectées par le concessionnaire.**

### III. Activité 2023

#### A/ fréquentation

L'année 2023 a été très bonne en termes de fréquentation avec un total de 26 694 nuitées. Elle s'inscrit en continuité de l'année 2022 qui était déjà une très bonne année (25 433 nuitées en 2022).

Le taux d'occupation a été de 95 % sur les mois d'été. Le taux a grimpé à 100 % sur de nombreux week-ends et manifestations.

La météo, malgré des périodes de pluies en début de saison et fin juillet/début août a été très favorable pour l'activité.

Année	2023	2022	2021
Nuitées	26694	25433	17025

## B/ Profil de clientèle

### 1. Origine des clients

La clientèle française demeure la première clientèle avec 10307 nuitées (38 % du total). La clientèle allemande arrive en second avec 9769 nuitées (32,6 % du total). Suivent les Pays Bas avec 3561 nuitées et la Suisse avec 1922 nuitées.

La clientèle étrangère au total représente 62 % en 2023.

Les Régions Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté et Grand Est sont les régions les plus représentées.

### 2. Typologie des campeurs

Les couples sont les plus représentés (47 % des nuitées), viennent ensuite les familles (18 %) et les personnes seules (12 %). Les cyclistes de passage sont en hausse : 1292 nuitées contre 803 en 2022.

### 3. Type d'hébergement

Les emplacements libres restent majoritairement les plus utilisés, devant les hébergements (mobile home et tonneaux). Cette baisse peut s'expliquer par le coût des mobil-homes.

### 4. Source d'information

En 2023, une estimation fait ressortir que 30 % des campeurs se sont arrêtés car le camping était sur leur passage, 18 % après avoir eu l'information par des connaissances, 23 % suite à la consultation du site internet du camping. SDH a aussi constaté une forte augmentation des réservations via une carte de réduction.

## IV. Données économiques

### A/ Situation financière du concessionnaire

SDH est un établissement relevant du secteur médico-social. Sa comptabilité est soumise aux règles et aux contrôles du Trésor Public de Besançon – Etablissement Hospitalier.

Il n'y a pas d'inquiétude sur la santé financière de l'établissement.

### B/ Comptes de la concession

En conséquence de son bon niveau de fréquentation, le camping de Chalezeule a réalisé un très bon chiffre d'affaires en 2023 avec 380 083 € (+ 29 869 € par rapport à 2022). Toutefois, il convient de rappeler que SDH a revalorisé les tarifs du camping pour la saison 2023 à hauteur de 5 % et a soumis sa grille tarifaire à GBM en ce sens (conseil communautaire du 2 mars 2023).

Les charges s'élèvent à 329 765 € et sont essentiellement composées de la masse salariale (168 187 €), de dépenses de structure (108 544 € dont 17 103 € de communication et 14 558 € de location de matériel et d'achats de matières et fournitures pour 43 096 €).

Le résultat 2023 est donc un excédent de 50 565 €.

### C/ Liens avec Grand Besançon Métropole

Conformément aux dispositions du contrat de CSP, le concessionnaire a versé à Grand Besançon Métropole la part fixe de la redevance annuelle (2 000 € HT).

Au vu des modalités de calcul définies par l'actuel contrat de concession et du cumul positif de résultat sur la période 2021- 2023, SDH doit également verser une part variable de 6 243 €.



Par ailleurs, SDH a déclaré à Grand Besançon Métropole un montant de taxe de séjour collecté en 2023 à hauteur de 12 851.85 €.

De son côté, Grand Besançon Métropole a réalisé quelques interventions pour le camping en 2023 : élagage (7 045 € HT), entretien/maintenance/réparation (6000 € HT), nettoyage des allées circulées en mars réalisé en régie.

GBM a également conduit les études préalables au lancement des travaux de restructuration de l'accueil engagés début 2023 en vue de la saison 2024, pour environ 4 200 € HT.

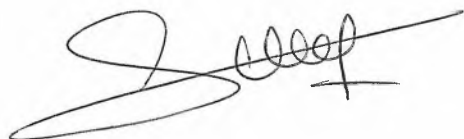
Enfin, il convient de rappeler que l'année 2023 est la dernière année de la concession confiée à SDH, le Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 s'étant prononcé pour un nouveau concessionnaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*M. Jean-Hugues ROUX (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2023 présenté par Solidarité Doubs Handicap, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Julie CHETTOUH  
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon



## BILAN 2023 : CAMPING DE CHALEZEULE

### CONDITIONS D'ACCUEIL

Le camping de Besançon Chalezeule est un établissement saisonnier dont la période d'ouverture s'étend du 15 mars au 31 octobre.

- la saison touristique est établie de la façon suivante :

**1/ Basse saison (du 15/03 au 30/06 et du 01/09 au 31/10 (de 9h à 12h et de 15h à 20h)**

**2/ Haute saison (du 01/07 au 31/08 de 9h à 12h et de 14h à 20h)**

- une présence permanente sur site est assurée 24h/24h à compter de l'ouverture du site et jusqu'à sa fermeture, conformément au contrat de service public que Solidarité Doubs Handicap avons signé avec le Grand Besançon Métropole.

- Pour la saison 2023, le camping a été ouvert dans des conditions normales du 20/03/2023 au 31/10/2023

Le restaurant « au Bon Accueil » attenant au camping a ouvert ses portes du 11/04/2023 au 31/10/2023

### DONNEES STATISTIQUES 2023

#### Statistiques des nuitées sur le site

CAMPING	2023	2022	2021
NOMBRE DE CONTRATS	7973	7638	4512
NOMBRE DE NUITEES	28694	25433	17025

Nous constatons une reprise de la fréquentation sur le site due aux très bonnes conditions météo et à la suppression complète des restrictions liées au COVID 19 dont nous avons



souffert les deux dernières années, la fréquentation des sites de tourisme est supérieure à celle constatée en 2019.

### Par tranche d'âge exprimée en nuitées

ANNEE	AGE	0 / 2	3 / 12	13 / 17	18 / 34	35 / 54	55 / 64	65 ET +	NON RENSEIGNE	TOTAL
2021	NOMBRE	78	300	201	488	<b>1333</b>	1735	1041	11849	<b>17025</b>
2022	NOMBRE	721	903	417	1639	<b>3385</b>	2160	2083	14525	<b>25433</b>
2023	NOMBRE	137	916	518	993	<b>2638</b>	1988	1895	17809	<b>26894</b>

La tranche d'âge des 35/54 ans reste la plus représentative, nous trouvons ensuite les 55/64 ans suivi de la tranche des séniors.

Le nombre des nuitées non renseignées correspond au fait que seul le conducteur est enregistré dans sa nationalité, son adresse géographique et sa tranche d'âge ; ce qui permet de garder les coordonnées en cas de litige avec le client ou inversement.

### Par type d'Hébergements exprimés en nuitées

ANNEE / TYPE DE LOGEMENT	2023	2022	2021
Emplacement libre	17057	12626	7506
Mobil home	3534	7029	4676
Tonneaux insolites	388	385	86
Camping-car	4623	4590	4029
Vélo	1292	803	728
TOTAL	26894	25433	17025

Les emplacements libres restent les plus utilisés, les réservations des mobil homes est en baisse car les tarifs restent souvent peu abordables pendant ces périodes de crise, les locations des tonneaux restent stables pour cette saison, nous notons également une diminution des emplacements de campings cars également due aux couts engendrés.

Une nette progression des cyclotouristes est observée cette saison. La proximité de la vélo route, les facilités mises en place pour ce genre de tourisme moderne mais également le faible cout d'utilisation font de ce moyen de locomotion une véritable vecteur de tourisme à exploiter dans les prochaines années.

## Par nationalités les plus présentes exprimés en nuitées

ANNEE	2021	2022	2023
<b>FRANCE</b>	<b>5725</b>	<b>10816</b>	<b>10307</b>
ALLEMAGNE	6570	8368	8769
PAYS BAS	1142	3198	3561
SUISSE	954	1537	1922
TOTAL 1	14391	23919	24559
AUTRE MONDE	2634	1514	2235
<b>TOTAL</b>	<b>17025</b>	<b>25433</b>	<b>26894</b>

La France reste encore cette année le pays le plus représentatif de l'occupation du camping. L'Allemagne, et la Suisse, pays limitrophes de la France, restent très présents en ce qui concerne la fréquentation.

Mais nous noterons surtout la très forte croissance des pays bas.

Toutes ces modifications sont le fait de la volonté des étrangers à reprendre les voyages dans les différents pays d'Europe.

La France reste une destination très prisée des étrangers

## Les régions françaises exprimées en nuitées

REGION	2023	2022	2021
AUVERGNE RHONE ALPES	2136	1708	1433
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1819	1738	1325
GRAND EST	1679	1295	967
PAYS DE LOIRE	1185	547	320
BRETAGNE	755	293	184
PACA	752	415	405
TOTAL	8712	5996	4634
AUTRES FRANCE	8569	5220	2090
AUTRES MONDE	18325	14617	10301
<b>TOTAL</b>	<b>26894</b>	<b>25433</b>	<b>17025</b>

La Région Auvergne Rhône Alpes arrive en tête de la clientèle, viennent ensuite la région Bourgogne franche Comté, la région Grand Est ou encore la région Pays de Loire. Nous notons une très forte hausse de fréquentations des départements déjà présents les années précédentes

Ces données reflètent la volonté des Français de confirmer leurs besoins de vacances suite aux années de restriction dues à la crise Covid

## Type de campeur exprimé en nuitées

ANNEE / TYPES	2023	2022	2021
COUPLE	12770	12485	8996
FAMILLE	4898	4529	3031
CELIBATAIRE	3230	2860	1914
RETRAITES	3768	3543	1871
GROUPE	1325	1216	802
PERSONNELS DE CHANTIER	850	787	413
REUNION FAMILIALE	53	40	28
<b>TOTAL</b>	<b>26894</b>	<b>25433</b>	<b>17025</b>

Les couples et les familles représentent la majorité de la clientèle, viennent ensuite les célibataires et les retraités. Comme en 2022, les personnels de chantier qui réservent essentiellement des mobil homes surtout sur les périodes de basse saison.

## CANAL ET MODALITES DE RESERVATION EXPRIMEE EN NOMBRE DE CLIENTS

ANNEE / CANAL	2023	2022	2021
CONNAISSANCES	2406	4577	3368
PASSAGE	3965	3645	3221
INTERNET CAMPING	3057	3449	1623
ACSI/ADAC/ANWB	2763	698	852
CYCLOTOURISME	917	790	1350
OFFICE DE TOURISME	120	134	856
<b>TOTAL</b>	<b>13218</b>	<b>13293</b>	<b>11270</b>

## FREQUENTATION

Pour cette saison 2023, nous notons une évolution sur le mode de réservation avec une forte augmentation des cartes de réductions pour stationner sur le site. Ceci est vraisemblablement dû à l'augmentation des tarifs des campings mais également à la hausse permanente des biens, services et commodités quotidiennes.

Les clients de passage sans aucune réservation restent également très présents.

Enfin nous pouvons confirmer la place de plus en plus importante du cyclotourisme.

## ORGANISATION

Pour la saison 2023, l'organisation du camping été établie de la façon suivante :

### L'équipe du camping

L'équipe du camping 2023 était composée de :

- 4 agents d'accueil en CDD sur la saison (les 4 parlant couramment 3 langues étrangères) présence jour et nuit sur site selon un planning de présence.
- 2 agents techniques en CDD sur la saison pour assurer l'encadrement des usagers sur le terrain sur la journée.
- 1 stagiaire BTS tourisme qui sont venus renforcer l'équipe des agents d'accueil sur la période estivale.
- 3 encadrants permanents de la filière intervenant ponctuellement ( 1 Educatrice spécialisée- 1 agent administratif, 1 agent de maintenance)
- 1 psychologue (interventions ½ journée /2 semaines)
- 1 chef de service supervisant l'activité au quotidien
- Le responsable de Pole accompagnement et travail en supervision globale du camping

L'effectif des travailleurs en situation de handicap a été composé de 7 travailleurs pour l'équipe permanente. 11 stagiaires ont été accueillis pour des périodes allant de 1 journée à 4 mois provenant essentiellement des ESAT de production, des jeunes sortis IME ou d'IM PRO ou des organismes tels Insertion + Cap emploi pour renforcer l'équipe. L'absentéisme a été rare et du essentiellement à des arrêts maladie de courte durée.

### Restaurant :

Un appel à candidature a été publié en début de saison. 1 seul professionnel de la restauration a répondu à l'offre. 1 restaurateur s'y est intéressé mais n'a pas donné suite.

Le restaurateur avait déjà accompli la saison précédente sur le site du camping et piscine avec satisfaction.

Il a assuré les prestations requises (restauration, épicerie, animation) ; ce qui a été apprécié par les touristes.

## SECURITE DU SITE

L'instance F3SCT de Solidarité Doubs Handicap est intervenue pour la mise à jour du Document Unique d'Evaluation de Risques Professionnels avec mise en place d'actions correctives durant l'année. L'équipe technique a veillé à la sécurité sur le site durant toute la saison. Une démarche relative à la gestion des risques psycho-sociaux a également été engagée sur les sites de la filière tourisme avec des axes de travail identifiés.

## COMMUNICATION

Nous avons cette année encore développer nos outils de communications à travers les réseaux sociaux (facebook et instagram). Des étudiants stagiaires en communication nous ont apportés tous les outils nécessaires afin d'être au plus proche de notre clientèle touristique et ainsi de satisfaire au mieux leurs besoins.

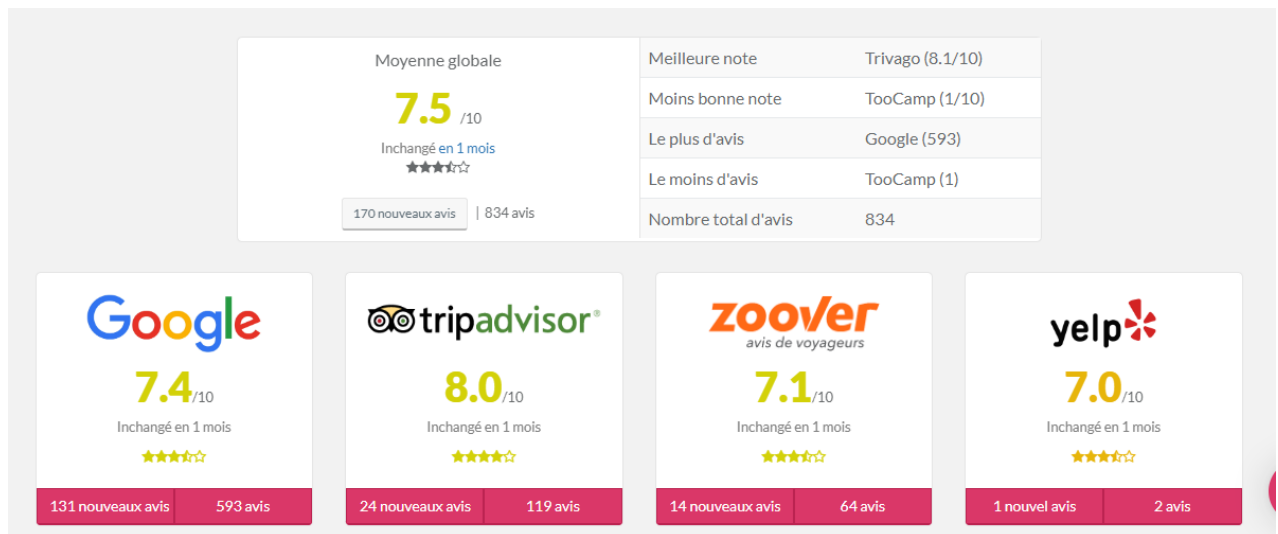
Nous avons également comme chaque année renouvelé notre partenariat avec les guides spécialisés français et étrangers pour la promotion des aires de camping.

Liste des guides partenaires

- FFCC
- CAMPING KEY EUROPE
- FRHPA
- UK CAMPSITE
- OT BESANCON
- GUEST AP (application satisfaction clients)
- CAMPING CAR MAGAZINE
- GUIDE DU ROUTARD
- ACSI
- ADAC
- GUIDE TOURING CLUB SUISSE
- PITCHUP.COM
- GUIDE BEL AIR
- GUIDE CARAVANE CLUB
- GUIDE MICHELIN
- AJOUDA
- L'OFFICE DES TERRAINS DE CAMPING
- CAMPING DE France
- MEDIA CAMP
- VACANCES WEB
- FAIRBOOKING
- ICCS

L'alimentation de nos sites est également faite sur la période hors saison où nous relient l'ensemble des événements susceptibles de promouvoir notre activité.

## Enquête de satisfaction des clients et des personnels du camping



Cette saison, nous avons suivi de très près les avis des touristes ; ce qui nous a permis d'être réactifs à toutes les demandes ou les remarques émanant de la clientèle entrante ou sortante en instantané.

Notre taux de satisfaction est resté à 3.7/5 pour cette saison 2023.

Ce résultat encourageant nous permettra d'être encore plus efficace et réactif pour la saison prochaine.

Le bruit provenant de la route et la voie ferrée restent les principales sources de nuisance du camping, les clients sont satisfaits de l'accueil qui leur est réservé, le camping est très apprécié pour ces nombreux emplacements ombragés ou en bordure de rivière.

Il est à noter également que le restaurateur attendant au camping pour la deuxième année consécutive confirme la demande qui avait été faite par les clients du camping. Les prestations offertes, surtout l'épicerie et, entre autres, la vente de viennoiseries le matin, ont été appréciées des campeurs.

Plusieurs animations variées (concerts, karaoké, soirée danse) effectuées par le gérant du restaurant au bon accueil tout au long de la saison ont également fortement contribué à cette amélioration. Les sondages clientèles tout au long de la saison ont confirmés ces données.

## RAPPORT QUALITATIF

La météo exceptionnelle de la saison 2024 a permis un taux d'occupation de plus de 95% sur les mois de juin / juillet et aout.

De nombreux weekends et manifestations ont permis une jauge de 100% d'occupation

La pérennisation des agents en place au niveau technique a permis une meilleure gestion et une meilleure approche des attentes de la clientèle cette saison.

Bien que comme chaque année, l'équipe d'accueil ai été renouvelée dans sa quasi-totalité, les retours sur l'accueil de la clientèle sont très positifs.

## RAPPORT MORAL

### Administratif

Nous devons faire face au renouvellement de l'équipe de l'accueil chaque saison ; ce qui a entraîné un surcroit de travail et une organisation en amont pour le tuilage dans l'exercice de la fonction et les spécificités liées au poste.

Parallèlement depuis 2 ans, nous avons pu stabiliser l'équipe technique qui a maitrisé parfaitement tous les problèmes liés au fonctionnement mais également l'accompagnement des usagers au nombre de 7 permanents et 11 stagiaires tout au long de la saison.

### Technique

-Restauration et remise en peinture des sanitaires en mars 2023

- Réorganisation et remise aux normes sanitaires et création des protocoles d'utilisation de l'ensemble des produits de nettoyage et d'entretien des locaux et des véhicules qui ont été reconduits et améliorés pour la saison 2023

- Mise à jour des contrats d'entretien avec simplification des intervenants pour une meilleure réactivité en cas de problème sur le site.

- Remplacement du système d'alerte sur le site du camping à la suite du contrôle de la Sous-commission de sécurité.



## BILAN FINANCIER SDH

CHARGES		PRODUITS	
<b>Groupe I DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>53 033,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Groupe I PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>
606 Achats non stockés de matières et fournitures	41 566,19 €		
625 Déplacements missions et réceptions	0,00 €		
626 Frais postaux et frais de télécommunications	0,00 €		
6282 Alimentation à l'extérieur	1 530,05 €		
6283 Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00 €		
6284 Prestation d'informatique à l'extérieur	9 500,23 €		
6288 Autres prestations	436,80 €		
<b>Groupe II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>168 187,87 €</b>	<b>380 331,53 €</b>	<b>Groupe II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>
621 Personnel extérieur à l'établissement	0,00 €	84,68 €	6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non médical
622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	380 082,85 €	70 Produits (706 Prestations de service)
631 - 633- 645 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (impôts et autres organismes) et charges de sécurité sociale et prévoyance	55 859,02 €	105,00 €	74 Subvention d'exploitation et participations
641 Rémunération du personnel non médical	109 862,05 €	59,00 €	75 Autres produits de gestion courante
643 -646 Rémunération personnel handicapé	0,00 €		
647 Autres charges sociales	2 466,80 €		
648 Autres charges de personnel	0,00 €		
<b>Groupe III DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>108 544,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Groupe III PRODUITS FINANCIERS,PRODUITS EXCEPTIONNELS et</b>
613 Locations	14 557,63 €		
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00 €		
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers	11 863,70 €		
6156 Maintenance	9 043,10 €		
616 Primes d'assurance	11 394,11 €		
618 Divers	1 588,61 €		
623 Publicité, publications, relations publiques	17 102,59 €		
627 Services bancaires et assimilés	1 086,12 €		
635 - 637 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur	26 872,28 €		
6541 Pertes sur créances irrécouvrables	27,03 €		
658 Charges diverses de gestion courante	1 914,96 €		
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €		
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €		
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	13 094,55 €		
<b>TOTAL DES CHARGES 2023</b>	<b>329 765,82 €</b>	<b>380 331,53 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS 2023</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>	<b>50 565,71 €</b>		<b>RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>380 331,53 €</b>	<b>380 331,53 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

L'année 2024 a été une belle année au niveau financier avec un chiffre d'affaires de 380 082,85€ soit une augmentation de 29869.80€ par rapport à 2022.

## INVESTISSEMENTS

En 2023, SDH a financé le remplacement du système d'alarme incendie du site ( pupitre accueil + système de sonorisation) du camping et du bloc sanitaire pour un montant de 6715.56€

## COMPTE RENDU TECHNIQUE ET OPERATIONS DE MAINTENANCE

Pour simplifier les opérations de maintenance, des intervenants extérieurs ont assurés la continuité des interventions sur l'ensemble de la saison :

1. Pour la partie électrique : COTEB COLIED
2. Pour la partie maintenance gros œuvre : ACCOBAT
3. Pour la partie hivernage des sanitaires et mobil-homes : EIMI

**Bilan des opérations de maintenance effectuées sur le camping :**  
**Documents liés à notre mission de gestionnaire fournis à GBM**

0. Point fait sur les conteneurs ordures ménagères et tri sélectif
1. Contrôle APAVE incluant l'aire de jeu
2. Contrôle de la qualité de l'eau (légionellose)
3. Travaux de curage et dératisation
4. Contrôle des extincteurs
5. Contrôle des chaudières et des conduits de fumée
6. Formation incendie des agents et usagers et contrôle des moyens de sécurité relatifs à une évacuation d'urgence
7. Remplacement du système d'alerte sur le site (système de communication et haut parleurs)
8. Remise en état des mobil-homes (vieillissant)
9. Reprise par l'informaticien de SDH de l'ensemble des liaisons téléphoniques et informatiques du site pour une meilleure harmonisation des échanges au sein de la structure mais également sur les sites extérieurs.
10. Entretien et réparation des matériels techniques du camping
11. Remise en état de la barrière d'entrée et de sortie (changement à charge de GBM).
12. Fleurissement et embellissement du camping
13. Remise en peinture du local d'accueil et des sanitaires

## **PREVISIONS 2024**

Il est envisagé de rendre le camping selon les conditions prévues nous liant à Grand Besancon Métropole et de faciliter le relais avec Onlycamp pour la suite de la gestion du camping.

## **CONCLUSION**

Cette saison a été particulièrement riche en événements et donne à SDH encore plus de recul sur la gestion d'un tel équipement.

Le milieu de l'équipement de plein air tout comme celui des haltes fluviales s'inscrit parfaitement dans notre travail quotidien d'insertion de nos usagers en situation de handicap accompagnés par les services de SDH.

Ces activités participent pleinement à l'insertion socio-professionnelle des travailleurs au plus près du milieu ordinaire et au contact direct de la clientèle au quotidien.

**Cette saison 2023 marque la dernière année de notre engagement.**

**SDH remercie les élus et le service du tourisme de la confiance qu'ils nous ont accordé pour les 6 années passées à la gestion du site.**